



Laval, le 04/09/2020

Thème : L'agroécologie et l'action de l'Etat en Mayenne

Contexte : L'agriculture est aujourd'hui au cœur des challenges de demain pour fournir des énergies renouvelables à partir de la biomasse et des biomatériaux, contribuer à un environnement de qualité, réduire l'empreinte carbone mais avant tout assurer la sécurité qualitative et quantitative alimentaire des consommateurs. Pour cela, l'agroécologie fait appel à un ensemble de pratiques agricoles dont la cohérence repose sur l'utilisation des processus écologiques et la valorisation de l'(agro)biodiversité.

Ces pratiques sont pour les principales l'agroforesterie, le travail et la couverture des sols, l'allongement des rotations et l'introduction de légumineuses, le développement des prairies permanentes,

Le projet agroécologique français est inscrit dans la loi d'Avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt du 13 octobre 2014. La loi explique que celle-ci doit permettre aux exploitations agricoles de conjuguer une triple performance : économique, environnementale mais aussi sociale.

Enjeux : La réussite de la transition agroécologique nécessite un profond changement de pratiques du secteur agricole dans son ensemble. Pour que le changement soit possible, il faut actionner de façon coordonnée l'ensemble des leviers disponibles. Si l'implication de tous (chercheurs, agriculteurs, coopératives, salariés, producteurs, transformateurs, distributeurs et consommateurs), est impérative, l'accompagnement des producteurs, la réorientation des politiques publiques et la cohérence des soutiens apparaissent tout autant décisifs. Cette profonde mutation de l'agriculture ne pourra aboutir que si elle garantit une rémunération du travail des agriculteurs.

Situation actuelle : L'accompagnement des agriculteurs vers l'agroécologie se traduit par des aides de diverses natures :

- Les aides directes aux évolutions de pratiques : les aides MAEC (mesures agroenvironnementales et climatiques) et les aides à la conversion en agriculture biologique.
- les appels à projets pour l'appui technique et la diffusion des résultats : financements pluriannuels de collectifs d'agriculteurs en transition vers des systèmes à faible dépendance en produits phytosanitaires (groupe 30,000) et de collectifs d'agriculteurs s'engageant vers la reconception de leur système de production en visant des objectifs économiques, environnementaux et sociaux (groupe GIEE).
- Les aides aux investissements : Le PCAE (plan de compétitivité et d'adaptation des exploitations) et aide d'aide aux investissements de matériels économes

en produits phytosanitaires, majoration agroécologique de l'aide à l'installation et aide à l'agroforesterie.

- D'autres aides ponctuelles ou ciblées (méthanisation, transformation à la ferme, ..) peuvent compléter ces dispositifs

Les financeurs pour l'accompagnement à la transition agroécologique sont nombreux : L'Europe par le biais du Feader, l'État, l'Agence de l'eau Loire Bretagne, la région des Pays de la Loire, le département de la Mayenne.

Des sessions de formations relatives à l'agroécologie sont également largement développées. Certaines sont obligatoires pour bénéficier d'aides aux investissements.

La DDT s'implique à plusieurs niveaux : les échanges réguliers avec les élus et les professionnels permettent un accompagnement pertinent des collectivités dans l'élaboration des PCAET (plan climat-air-énergie territorial) et des CTE (contrat de transition écologique). Par ailleurs, l'instruction des aides directes et à l'investissement représente un travail important de la DDT. Ces missions sont complétées par un travail de veille et de diffusion des informations auprès de nos partenaires.

Perspectives et échéances : La transition agroécologique est incontestablement en route mais son développement nécessite l'adhésion d'un plus grand nombre d'acteurs. Les leviers de développement de l'agroécologie existent et reposent sur plusieurs axes.

En amont des exploitations : La Politique Agricole Commune (PAC) est en passe d'évoluer vers des mesures plus efficaces pour généraliser l'agroécologie. De nouvelles sources d'accompagnements financiers émergent tels que les Paiements pour Service Environnementaux (PSE) ou les projets labellisés « bas carbone ». La production locale doit être soutenue pour répondre aux attentes sociétales.

Au niveau des exploitations, les agriculteurs doivent poursuivre la reconception de leurs systèmes de production. La formation et le partage d'expérience sont indissociables de cette réussite car la maîtrise de l'agroécologie nécessite des connaissances importantes et sa mise en œuvre est toujours un cap difficile.

En aval des exploitations, un soutien de la consommation locale, une revalorisation du prix des denrées alimentaires, une modification des habitudes alimentaires et une évolution des filières sont des pistes à travailler pour réussir la transition agroécologique à l'échelle des territoires.

Références : L'agroécologie est une discipline transversale qui fait appel à de nombreuses compétences. Au sein de la DDT de la Mayenne, différents services peuvent être sollicités :

Domaines Eau et Environnement : SEB – Bénédicte Le Guennic – 02 43 67 89 50 – ddt-seb-eau@mayenne.gouv.fr

Contribution de l'agriculture au développement des territoires : SEAD – Anne Maksud - 02 43 67 89 15 – anne.maksud@mayenne.gouv.fr

+ Service Territorial/Missions Transversales/ Service Aménagement et Urbanisme